



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
N°23/003  
Direction territoriale du Havre**

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située 60 Quai Georges Raverat, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5609 et en vue d'être utilisée pour le stationnement de véhicules légers du personnel.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société LACMIL, immatriculée sous le numéro SIREN 370 500 712, dont le siège social est situé 60 Quai Georges Raverat est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société LACMIL ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 23-007 portant sur la dépendance susvisée le 05/12/2022

Description de la dépendance : une parcelle de terre-plein d'une surface de 1 986 m<sup>2</sup>  
Durée de la convention : 5 ans environ à compter du 01/01/2023

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 23-007 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@haropaport.com](mailto:clientzip@haropaport.com)

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.